



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°75-2025-136

PUBLIÉ LE 5 MARS 2025

Sommaire

Préfecture de Police / Secrétariat général de la zone de défense et de sécurité de Paris

75-2025-03-04-00014 - Arrêté 2025-00273 du 04 mars 2025 ?? Portant délivrance du certificat de compétences de formateur en prévention et secours civiques. ?? (2 pages)	Page 3
75-2025-03-04-00013 - Arrêté 2025-00274 du 04 mars 2025 Portant délivrance du certificat de compétences de formateur en prévention et secours civiques. ???? (1 page)	Page 6
75-2025-03-04-00012 - Arrêté n° 2025-00275 du 04 mars 2025 ?? portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (2 pages)	Page 8
75-2025-03-04-00011 - Arrêté n° 2025-00276 du 04 mars 2025 ?? portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (2 pages)	Page 11
75-2025-03-04-00010 - Arrêté n° 2025-00277 du 04 mars 2025 ?? portant délivrance du maintien des acquis du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (1 page)	Page 14

Préfecture de Police

75-2025-03-04-00014

Arrêté 2025-00273 du 04 mars 2025

Portant délivrance du certificat de compétences
de formateur en prévention et secours civiques.

Arrêté N° 2025-00273

Portant délivrance du certificat de compétences de formateur en prévention et secours civiques.

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu l'arrêté du 15 juin 2024 relatif à la filière pédagogique de sécurité civile ;

Vu l'annexe 250007 du 30 janvier 2025 à l'arrêté n° 2024-01546 du 22 octobre 2024 portant composition du jury pour les examens de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques (PAE-FPSC) à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ;

Vu le procès-verbal en date du 25 février 2025 validant la liste des candidats admis à l'examen de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques,

Arrête :

Article 1er

La certification de compétences à la « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » organisée par la Croix-Rouge Française, à PARIS 4E (75), est délivrée aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique :

M. BAUDIC Guenhaël (Morbihan)	Mme MARTEL Linda (Ariège)
Mme BOVO Lauriane (Val-d'Oise)	Mme NGUYEN VAN DAT DE KERVENOAEL Lily (Val-de-Marne)
M. DEVILLECHAISE--CORTES Rubén (Essonne)	M. OULED BEN ABID Mohamed (Paris)
Mme GANESSANE Gayatri (Essonne)	M. PERRUCHET Vincent (Eure)
Mme GEOFFRET Kezia (Sarthe)	Mme PRUDHOMME Lucie (Val-de-Marne)
Mme ISNARD Suzanne (Oise)	Mme RIMEUR Marie (Hauts-de-Seine)
Mme LAPLANCHE Agathe (Hauts-de-Seine)	Mme SABATIER Julie (Val-de-Marne)
Mme LEVARD Thaïs (Ille-et-Vilaine)	Mme SEVESTRE Victoire (Allier)
Mme LUCIFORA Léa (Hauts-de-Seine)	Mme TRAORE Francisca (Paris)
Mme MAAZOU ALHASSANE Aida (Ille-et-Vilaine)	Mme YALAP Dominique (Val-d'Oise)
M. MARDAYÉ Andrew (Seine-et-Marne)	-

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Paris, le 04/03/2025

Pour la préfète, Secrétaire générale
de la Zone de défense et de sécurité,
Le Chef du département Sécurité Défense

Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ

Préfecture de Police

75-2025-03-04-00013

Arrêté 2025-00274 du 04 mars 2025 Portant
délivrance du certificat de compétences de
formateur en prévention et secours civiques.

Arrêté N° 2025-00274

Portant délivrance du certificat de compétences de formateur en prévention et secours civiques.

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu l'arrêté du 15 juin 2024 relatif à la filière pédagogique de sécurité civile ;

Vu l'annexe 250008 du 30 janvier 2025 à l'arrêté n° 2024-01546 du 22 octobre 2024 portant composition du jury pour les examens de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques (PAE-FPSC) à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ;

Vu le procès-verbal en date du 25 février 2025 validant la liste des candidats admis à l'examen de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques,

Arrête :

Article 1er

La certification de compétences à la « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » organisée par la Délégation départementale de Paris de la Fédération française des secouristes et formateurs policiers, à PARIS 4E (75), est délivrée aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique :

M. BAKER Jérémy (Seine-Saint-Denis)	M. LAMBERT Thomas (Seine-Saint-Denis)
Mme BOUILLY Caroline (Paris)	M. ROUYER Paul (Seine-Saint-Denis)
Mme CRISTINELLI Laure (Paris)	M. RUFFRAY Anthony (Seine-Saint-Denis)
M. DA PONTE Lionnel (Aude)	M. TRAN Bruno (Val-de-Marne)

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Paris, le 04/03/2025

Pour la préfète, Secrétaire générale
de la Zone de défense et de sécurité,
Le Chef du département Sécurité Défense

Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ

Préfecture de Police

75-2025-03-04-00012

Arrêté n° 2025-00275 du 04 mars 2025
portant délivrance du brevet national de sécurité
et de sauvetage aquatique

Arrêté n° 2025-00275

Portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu le code du sport ;

Vu l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

Vu le procès-verbal en date du 22 février 2025 validant la liste des candidats admis à l'examen du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique,

Arrête :

Article 1^{er}

Le brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique organisé par l'Alliance des secouristes et sauveteurs aquatiques des Hauts-de-Seine (A2SA) à Rueil-Malmaison (92), est délivré aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

Mme ABBAS Jenna (Val-d'Oise)	M. EL BEZ Elyès (Essonne)
Mme AMELOT Agathe (Val-d'Oise)	M. PHILIPPE Yanis (Yvelines)
M. BARTH Louis (Hauts-de-Seine)	M. PICHON Clément (Hauts-de-Seine)
M. CHASSEPORT Maxime (Yvelines)	M. PITIOT Frédéric (Hauts-de-Seine)
Mme DANIAUX--BRUNOT Capucine (Hauts-de-Seine)	M. SECER Mikail (Aisne)
M. DELAGE Milo (La Reunion)	M. VEYRINAS Esteban (Yvelines)

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Paris, le 04/03/2025

Pour le préfet de Police,
Pour le préfet, Secrétaire général
de la Zone de défense et de sécurité,
Le Chef du Département Sécurité Défense

Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ

2025-00275

Préfecture de Police

75-2025-03-04-00011

Arrêté n° 2025-00276 du 04 mars 2025
portant délivrance du brevet national de sécurité
et de sauvetage aquatique

Arrêté n° 2025-00276

Portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu le code du sport ;

Vu l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

Vu le procès-verbal en date du 14 février 2025 validant la liste des candidats admis à l'examen du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique,

Arrête :

Article 1^{er}

Le brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique organisé par le Comité départemental de Paris de la Fédération française de sauvetage et de secourisme, à Paris 9^{ème} (75), est délivré aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

Mme BANZET Sixtine (Hauts-de-Seine)	Mme KRAIEM Myriam (Essonne)
M. BENZIDOUN Fares (Val-de-Marne)	Mme LOBUT Juliette (Indre-et-Loire)
Mme BODIN Elora (Paris)	Mme MARINO Carla (Essonne)
Mme BONNET Alix (Hauts-de-Seine)	M. MEDI EPEE Arthur-Cyran (Val-de-Marne)
M. BOUZRARA Mohamed Ali (Val-de-Marne)	Mme MONGIN Sthelyna (Essonne)
M. DOISNEAU Alban (Essonne)	M. NEUVILLE Marin (Essonne)
M. DUFAUX Julien (Paris)	M. OSENIN Arthur (Essonne)
M. FAUCHIE Nathan (Essonne)	Mme POIROT Sidonie (Essonne)
Mme FOUET Clemence (Essonne)	M. SAILLET Corentin (Essonne)
M. GUINNESS Moevai (Paris)	Mme SATCHITHANANTHAM Asley (Essonne)
M. JOUANY Gaspard (Paris)	Mme SILVEIRA SILVA Bertille (Essonne)

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Paris, le 04/03/2025

Pour le préfet de Police,
Pour la préfète, Secrétaire générale
de la Zone de défense et de sécurité,
Le Chef du Département Sécurité Défense

Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ

2025-00276

Préfecture de Police

75-2025-03-04-00010

Arrêté n° 2025-00277 du 04 mars 2025
portant délivrance du maintien des acquis du
brevet national de sécurité et de sauvetage
aquatique

Arrêté n° 2025-00277

Portant délivrance du maintien des acquis du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu le code du sport ;

Vu l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

Vu le procès-verbal en date du 14 février 2025 validant la liste des candidats admis à l'examen du maintien des acquis du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique,

Arrête :

Article 1^{er}

Le maintien des acquis du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique organisé par le Comité départemental de Paris de la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme, à Paris (9^{ème}), est délivré aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

M. RAVISE Grégory (Hauts-de-Seine)	M. TAIBI Yacine (Oise)
M. ROUAULT Grégory (Yvelines)	-

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de Police.

Fait à Paris, le 04/03/2025

Pour le préfet de Police,
Pour la préfète, Secrétaire générale
de la Zone de défense et de sécurité,
Le Chef du Département Sécurité Défense

Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ